

# **BUDGET PRIMITIF 2020**

## **Budgets principal et annexes**



## **RAPPORT DE PRESENTATION**

**Séance du conseil municipal du 19 décembre 2019**

## **Préambule**

Les projets de budgets primitifs 2020 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 novembre 2019 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets 2020 du budget principal et annexes de l'eau et de la régie d'exploitation de l'Elispace sont soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante, permettant ainsi de se conformer au principe budgétaire de l'antériorité qui a l'avantage de faire coïncider la périodicité des prévisions et de l'exécution budgétaire. Les autres budgets annexes constituant des « opérations de lotissements » seront adoptés début 2020, ce afin de pouvoir comptabiliser les stocks issus des comptes administratifs 2019.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M49). Il a été joint dans sa version initiale au dossier remis aux membres de la commission administration générale et finances, puis dans sa version actuelle aux membres du conseil municipal. La mise à disposition du public du rapport de présentation et des maquettes budgétaires s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur le site internet de la Ville <sup>(1)</sup> pour ce qui concerne le rapport de présentation,
- consultation sur place au service des finances de la Ville (3e étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse [finances@beauvais.fr](mailto:finances@beauvais.fr),
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies (tarif fixé par le conseil municipal à 0,18 € par page et susceptible d'être modifié).

Pour ce qui concerne les élus municipaux, les maquettes budgétaires ont été insérées au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville <sup>(1)</sup>. Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (données des CA 2016).

<sup>(1)</sup> <http://www.beauvais.fr>, rubrique « économie-emploi / budget de la Ville ».

# SOMMAIRE

LES POINTS CLES DU BUDGET PRIMITIF 2020 .....	4
<b>I) BUDGET PRINCIPAL .....</b>	<b>5</b>
<b>A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....</b>	<b>5</b>
1) <i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	5
(a) Chapitre 73 - Impôts et taxes .....	5
(b) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations .....	7
(c) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement .....	10
2) <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	11
(a) Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	11
(b) Chapitre 012 – Charges de personnel .....	12
(c) Chapitre 014 – Atténuation de produits.....	13
(d) Chapitre 65 – Charges de gestion courante .....	13
(e) Chapitre 66 – Charges financières.....	14
(f) Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement .....	15
<b>B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>17</b>
1) <i>Les ressources d'investissement</i> .....	17
(a) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres .....	17
(b) Chapitre 13 – Subventions d'investissement .....	17
(c) Chapitre 16 – Emprunts.....	18
(d) Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement .....	19
2) <i>Les dépenses d'investissement</i> .....	20
(a) Chapitre 16 Emprunts et assimilés .....	20
(b) Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement .....	20
(c) Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement.....	23
<b>C) RATIOS DEFINIS A L'ARTICLE R2313-1 DU CGCT .....</b>	<b>24</b>
<b>D) REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF .....</b>	<b>29</b>
<b>II) BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>30</b>
<b>A) BUDGET ANNEXE DE L'EAU .....</b>	<b>30</b>
1) <i>Section de fonctionnement</i> .....	30
(a) Recettes de fonctionnement.....	30
(b) Dépenses de fonctionnement .....	30
2) <i>Section d'investissement</i> .....	31
(a) Ressources d'investissement.....	31
(b) Dépenses d'investissement .....	31
<b>B) REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE .....</b>	<b>31</b>
1) <i>Section de fonctionnement</i> .....	31
(a) Recettes de fonctionnement.....	31
(b) Dépenses de fonctionnement .....	32
2) <i>Section d'investissement</i> .....	32
(a) Ressources d'investissement.....	32
(b) Dépenses d'investissement .....	32

## **Les points clés du budget primitif 2020**

### **Les principales dispositions du projet de loi de finances 2020 impactant la Ville :**

- Evolution de la DGF = pas de baisse significative
- Contractualisation avec l'Etat d'objectifs de maîtrise des dépenses
- Poursuite de dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des contribuables, pas de perte en 2020 de recettes pour la Ville
- Hausse de la péréquation verticale à hauteur de 190 M€ soit 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10M€ pour la dotation de péréquation des départements

### **Le budget primitif 2020 de la Ville de Beauvais :**

- Budget de fonctionnement en hausse de +2 %
- Charges à caractère général +5,5%
- Charges de personnel quasi stables +0.68%
- Maintien des aides directes aux associations par rapport au Budget Primitif 2019
- Charges financières en baisse de -3,4%
- Non augmentation des taux d'imposition et conditions d'abattement
- Maintien des tarifs municipaux
- Dépenses d'équipement en légère baisse (-3,7%), soit une inscription budgétaire de 23,89M€
- Autofinancement brut prévisionnel quasi stable (-0.9%) soit 10,09M€

## I) Budget principal

Le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires pour le conseil municipal du 22 novembre dernier mentionnait que la simulation budgétaire 2020 avait été établie sur la base d'orientations qui ont toutes été reprises dans le budget primitif.

Le budget primitif de la Ville (investissement + fonctionnement) totalise 118,9 M€ contre 117,4 M€ au BP 2019, soit un montant en augmentation de 1,5 M€.

### A) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement atteint 85,46 M€ (représentant 71,88% du budget global, contre 71,32% au BP 2019), soit un montant en augmentation de +2,01 % par rapport au BP 2019.

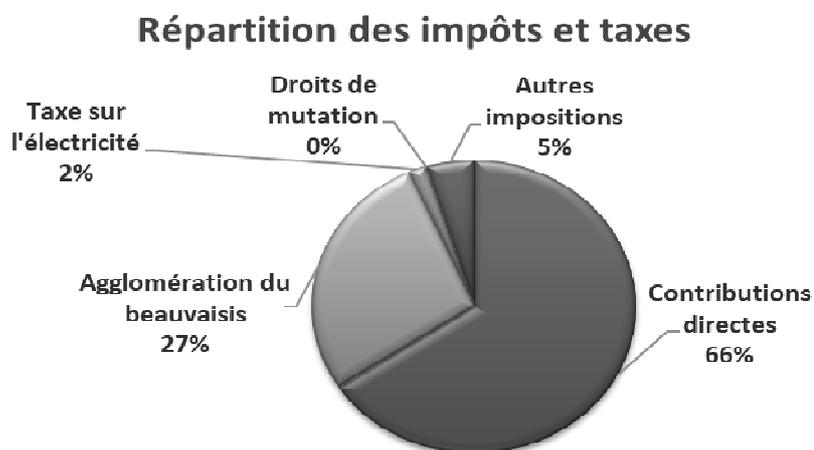
#### 1) Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP20/BP19
013	Atténuation de charges	650 473	305 000	435 000	42,62%
70	Produits des services	5 832 076	5 451 168	5 319 818	-2,41%
73	Impôts et taxes	59 074 160	59 376 450	60 412 550	1,74%
74	Dotations subv et participations	17 995 630	17 737 178	18 112 919	2,12%
75	Autres produits de gestion courante	857 261	635 700	652 856	2,70%
76	Produits financiers	117	100	10	-90,00%
77	Produits exceptionnels	1 066 761	17 100	15 100	-11,70%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	105 231	250 000	510 000	104,00%
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>85 581 709</b>	<b>83 772 696</b>	<b>85 458 253</b>	<b>2,01%</b>

Hors affectation du 002

#### (a) Chapitre 73 - Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire totalise 60,41 M€, représente à lui seul 71,11 % des recettes réelles de fonctionnement contre 71,09 % au BP 2019. Il est composé des principaux éléments suivants :



(a) 1. Contributions directes

Les contributions directes représentent 66 % des impôts et taxes (chapitre 73) et totalisent un produit fiscal de 39,70 M€ (pour mémoire, 38,6 M€ en 2019).

**Rappel Orientation ROB 2020 :**

Non augmentation des taux communaux pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive, soit pour la taxe d'habitation (16,60%), la taxe foncière sur le bâti (35,66 %) et la taxe foncière sur le non bâti (68,56%).

Si les taux arrêtés par la Ville ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de la progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements, d'une part, et de l'actualisation, par voie d'amendement parlementaire, des valeurs déduites bases, d'autre part.

La répartition du produit fiscal des contributions directes est la suivante :

**Répartition des contributions directes**



Concernant le nouveau dégrèvement sur la taxe d'habitation envisagé dans le cadre du projet de loi de finances 2020, celui sera neutre et transparent pour la collectivité. En effet, s'agissant d'un dégrèvement, l'État verse aux collectivités l'intégralité du produit émis en application des taux des impôts locaux qu'elles ont votés sur la base 2017. Il finance donc de fait l'écart entre le produit émis et le produit perçu.

(a) 2. Les dotations versées par la communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

Les dotations allouées par l'Agglomération du Beauvaisis à la Ville de Beauvais représentent 27,85 % contre 28% au BP 2019 du chapitre 73 et ont évolué de la manière suivante :

Objet	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Attribution de compensation	16 818 261	16 818 261	16 723 550	16 723 550
Dotations de solidarité communautaire	0	115 000	115 000	106 000

S'agissant de la dotation de solidarité communautaire (DSC), il est à noter que la refonte de cette dernière a été actée et notamment les clefs de répartition. La réflexion a été lancée et devait aboutir avant la fin de l'année 2019. Compte tenu d'un récent amendement parlementaire proposé lors des discussions portant sur le PLF2020, il était décidé de différer la refonte de la DSC le temps que les nouvelles règles soient connues.

(a) 3. Autres éléments remarquables

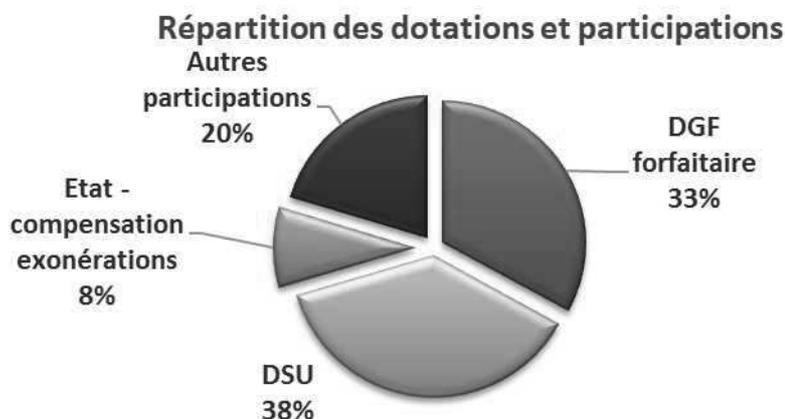
Les taxes additionnelles aux droits de mutations perçus pourraient atteindre 1,4 M€ en 2020, soit un montant légèrement inférieur à celui inscrit au BP 2019 (1,6 M€).

Concernant le produit de la taxe sur l'électricité, celui-ci est reconduit au même niveau que 2019, soit 1,1 M€.

S'agissant du produit issu de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) il est lui estimé au même niveau que 2020 (345k€). Les autres impôts et taxes (taxes funéraires, droits de place, taxe sur les pylônes électriques) n'appellent pas d'observation particulière.

(b) Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire totalise 18,11 M€ contre 17,73 M€ au BP 2019, et représente 21,32 % des recettes réelles de fonctionnement contre 21,22 % au BP 2019. Il est composé des principaux éléments suivants :

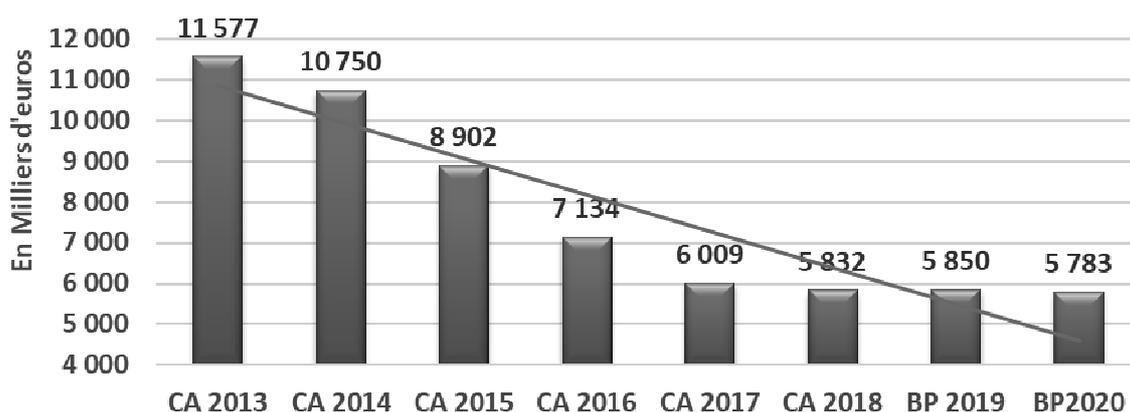


S'agissant de la DSU, il est rappelé que l'article n°78 du PLF prévoit la hausse de 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la dotation de péréquation des départements. Ces augmentations sont financées dans le cadre de l'enveloppe stable de DGF.

(b) 1. Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'État est la dotation forfaitaire dont l'évolution est la suivante :

## Dotation Forfaitaire de la DGF



L'hypothèse retenue pour 2020 est de reprendre le montant perçu 2019.

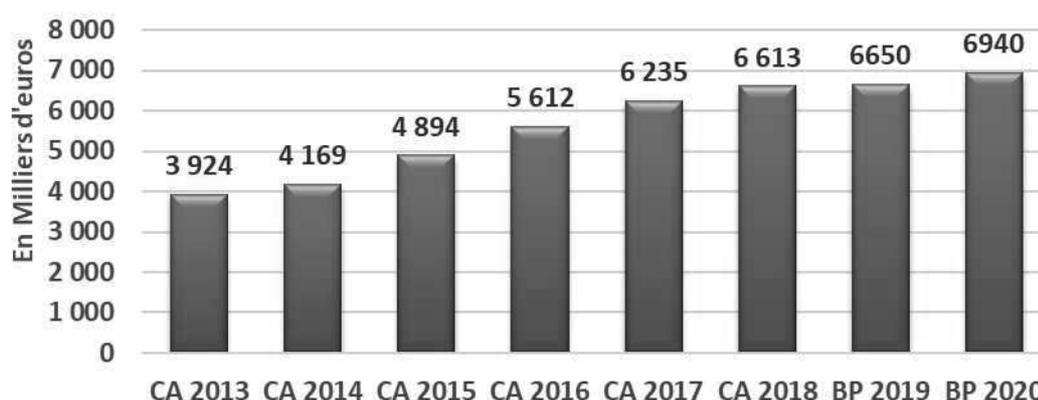
### ☛ Ce qu'il faut retenir :

Stabilisation de la DGF au montant perçu 2019. On peut remarquer qu'en l'espace de 5 ans, la dotation forfaitaire a été divisée environ par 2, soit 5,8 M€ de pertes de recettes pour la Ville.

### (b) 2. Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la manière suivante ces dernières années :

## Dotation solidarité urbaine



Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, le classement de Beauvais issu de cet indice synthétique a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (exonération).

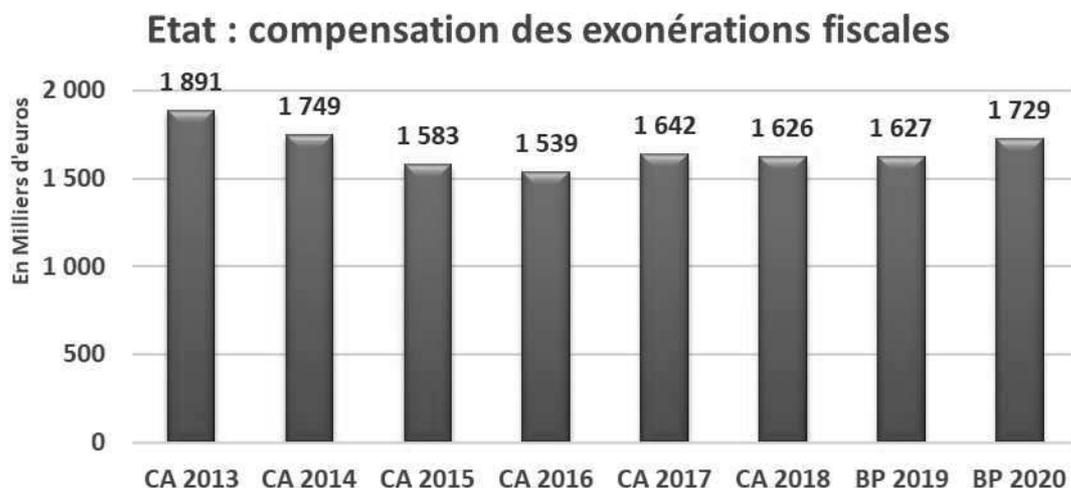
Comme indiqué dans les orientations budgétaires, le projet de loi finances 2020 prévoit, en son article n°78 une hausse de 190 M€ de la péréquation verticale au sein de la DGF : 90 M€ pour la DSU, 90 M€ pour la DSR et 10 M€ pour la dotation de péréquation des départements. Ces augmentations sont financées dans le cadre de l'enveloppe stable de DGF. Ainsi, mécaniquement les villes qui perçoivent de la DSU, voient ladite recette augmenter.

☛ **Ce qu'il faut retenir :**

Progression de la péréquation verticale au sein de la DGF

(b) 3. Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

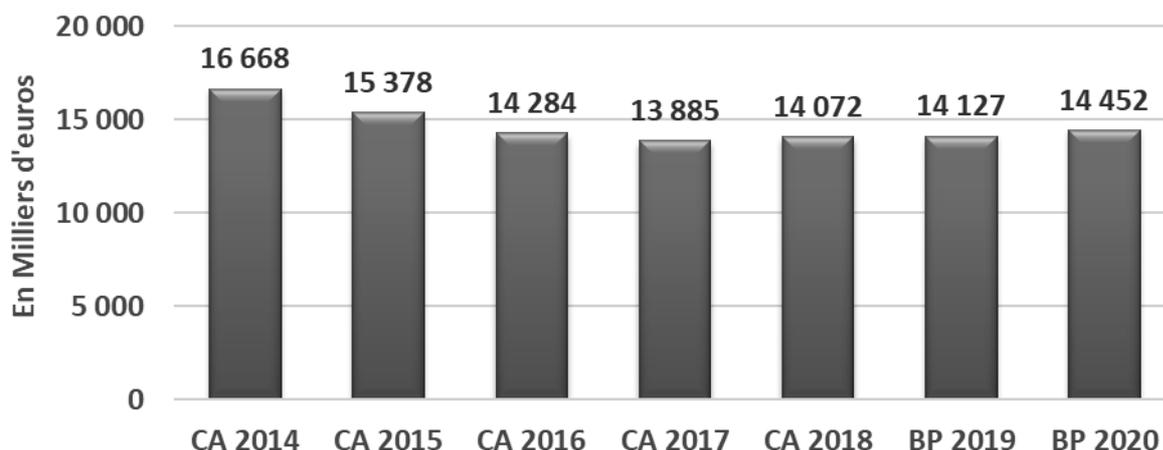
Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation dont celle sur les logements vacants, foncier bâti ou non bâti. Globalement, l'évolution anticipée est la suivante :



Pour rappel, la loi 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui a remplacé les ZUS par les quartiers prioritaires de la ville (QPV), les bailleurs publics bénéficient d'un abattement de 30% de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), pour leur patrimoine situé en QPV, s'ils ont conclu une convention partenariale, laquelle doit être annexée au contrat de ville de référence.

Ainsi, globalement, concernant les dotations en provenance de l'Etat (point 1.21 à 1.23), le graphique qui suit synthétise les évolutions de ces dernières années :

## Variation des recettes de l'Etat



### ☛ Ce qu'il faut retenir :

C'est le poids des recettes de l'Etat dans le budget de fonctionnement.

Les recettes de l'Etat couvriraient 17,01 % des recettes réelles de fonctionnement contre 16,91 % au BP 2019. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, les recettes de l'Etat couvriraient 19,30 % desdites dépenses contre 19,26 % au BP 2019.

L'enjeu est bien de gagner en autonomie financière, condition impérative pour maintenir l'autonomie de gestion. Elle implique que les collectivités territoriales disposent de ressources suffisantes pour mener leurs actions et d'une certaine liberté dans les politiques menées.

Il s'agit de faire en sorte qu'une part déterminante des recettes des collectivités locales dépende des décisions prises par les élus locaux et dont ils assument la responsabilité.

### (c) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 « produits des services » qui totalise 5,32 M€ contre 5,45 M€ au BP 2019 est en baisse de 2,4 % qui résulte des principales variations suivantes :

- Une baisse globale de -55k€ des recettes du service Archéologique directement liée au nombre et volume des chantiers effectués par ce service.
- Une baisse de -50k€ liée à une participation de l'agglomération pour un évènement réalisé uniquement en 2019 non reconduit en 2020
- Une baisse de -37k€ sur les recettes attendues des crèches en prévision d'une moindre capacité de la crèche accueil familial
- Une recette exceptionnelle de 70k€ sur une vente de bois liée à des travaux forestiers au Bois Brûlet

Le chapitre 75 qui atteint 0,65 M € contre 0,63M€ au BP 2019 enregistre une augmentation de 17 mille euros pour tenir compte de l'actualisation des redevances versées par les fermiers et concessionnaires.

Le chapitre 013 avec 0,43 M€ contre 0,30M€ au BP 2019 enregistre une hausse de 130 mille euros liée à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance du personnel qui offrira un plus grand nombre de garanties.

Le chapitre 77 (15 k€) n'appelle pas d'observation particulière.

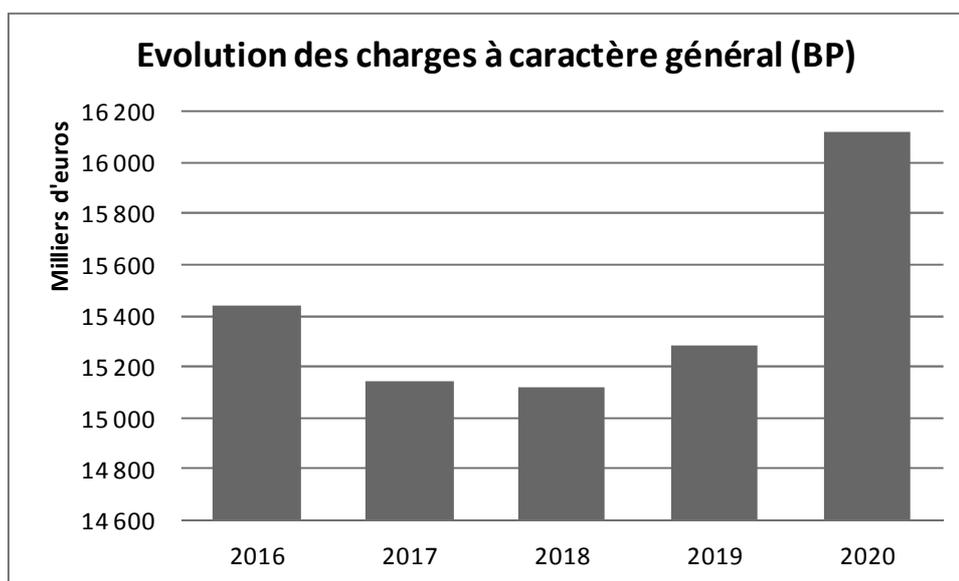
Le chapitre 042 qui correspond aux mouvements d'ordre entre section, enregistre chaque année les amortissements des subventions d'équipement perçues, et prévoit cette année une prévision de 260k€ d'affectation en section d'investissement sur différents travaux réalisés par le personnel communal dont les fournitures ont été payées en section de fonctionnement (permet d'ouvrir droit au FCTVA).

## 2) Les dépenses de fonctionnement

Dépense de fonctionnement		CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP20/BP19
011	Charges à caractère général	14 071 159	15 280 177	16 119 886	5,50%
012	Charges de personnel et frais assimilés	45 405 995	46 766 779	47 084 243	0,68%
014	Atténuation de produits	920	7 000	4 500	-35,71%
65	Autres charges de gestion courante	9 677 139	9 676 876	10 077 640	4,14%
66	Charges financières	1 353 661	1 450 000	1 400 000	-3,45%
67	Charges exceptionnelles	40 359	79 600	91 250	14,64%
68	Dotations provisions semi-budgétaires		80 000	80 000	0,00%
023	Virement à la section d'investissement		5 392 930	5 156 400	-4,39%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 616 579	5 039 334	5 444 334	8,04%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>76 165 811</b>	<b>83 772 696</b>	<b>85 458 253</b>	<b>2,01%</b>

### (a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général totalisent 16,12 M€ et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :



Nb : données issues des budgets primitifs

Ce chapitre enregistre un total de 16,1M€ en progression de +839k€ (+5,5%) par rapport au BP 2018. On peut relever les variations suivantes :

- +283 k€ pour les contrats de prestations de services comptes 6042 et 611 :

(Féeries +52k€ / Patinoire ALSH & Anim sportive 60k€ / Expos Quadrilatère +48k€ / CPE Eclairage public et Stades +76k€ / etc...);

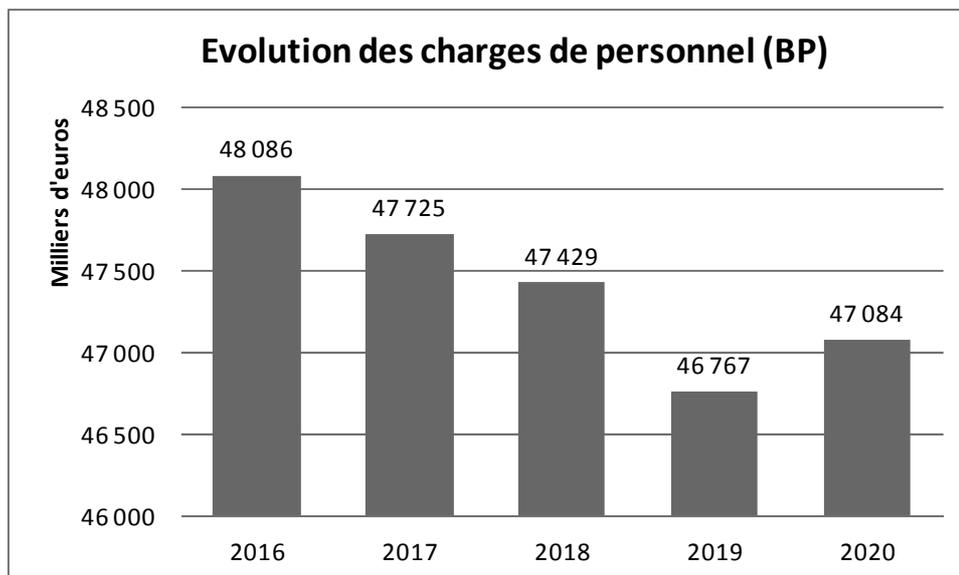
- + 130 k€ au titre des vêtements de travail et équipements de protection individuels pour le personnel communal ;
- + 101k€ pour l'achat de denrées alimentaires par l'UPC (repas bio)
- dépense de 70k€ pour l'exploitation cette année du Bois Brûlet (étude, gardiennage et travaux forestiers) couverte par une recette de vente de bois de même montant
- +57 k€ au titre de l'entretien (nettoyement des pistes cyclables +20k€) et contrats de maintenance (UPC +17k€)
- 40 k€ en transports enfants à destination de la patinoire

**☞ Ce qu'il faut retenir :**

Une augmentation des charges à caractère général de 5,5% qui profitera à la jeunesse, à l'animation de notre ville, et au personnel communal

**(b) Chapitre 012 – Charges de personnel**

Les charges de personnel totalisent 47,08 M€ et ont évolué ces dernières années de la manière suivante :



Nb : données issues des budgets primitifs

Compte tenu des dépenses réalisées les années précédentes, des départs en retraite des agents et futurs recrutements, le budget 2020 en matière de dépenses de personnel augmente de +317k€ (+0.68%) par rapport au BP 2019.

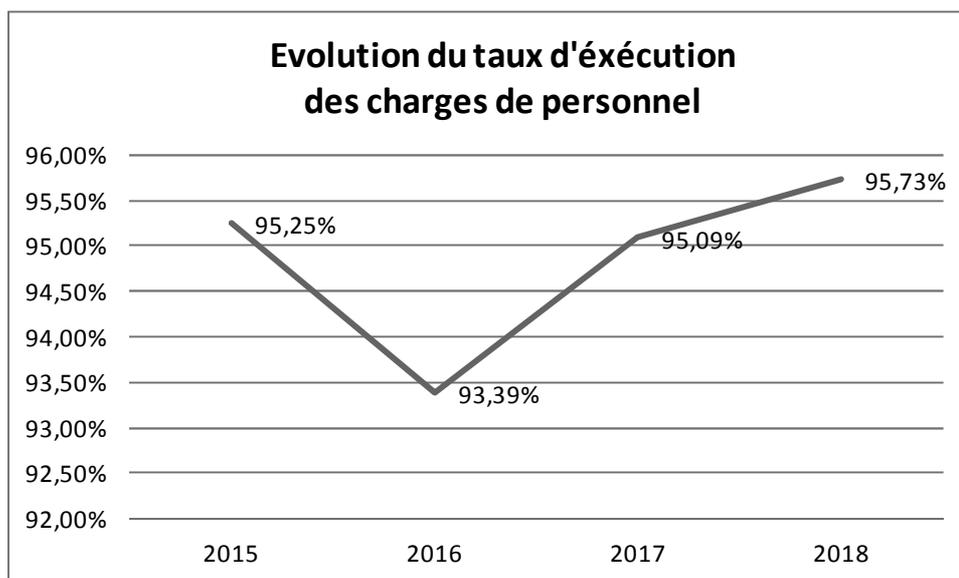
Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires, on peut relever :

- +113 k€ en prévision des avancements d'échelon
- +200k€ pour le régime indemnitaire des agents (mise en œuvre du CIA-complément indemnitaire annuel)
- +82 k€ estimés pour les avancements de grade
- +84 k€ pour le nouveau contrat d'assurance statutaire du personnel avec une couverture de risques plus étendue

Pour plus de détails sur l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2020, il convient de se référer aux éléments développés à l'annexe 1 du

rapport d'orientations budgétaires présenté au conseil municipal du 22 novembre dernier.

Au-delà de ces éléments qui impacteront le budget personnel de 2020, on peut rappeler l'historique des taux d'exécution des dépenses à l'aide du graphique suivant :



On peut relever ainsi un taux d'exécution de 95% ces deux dernières années.

**☞ Ce qu'il faut retenir :**

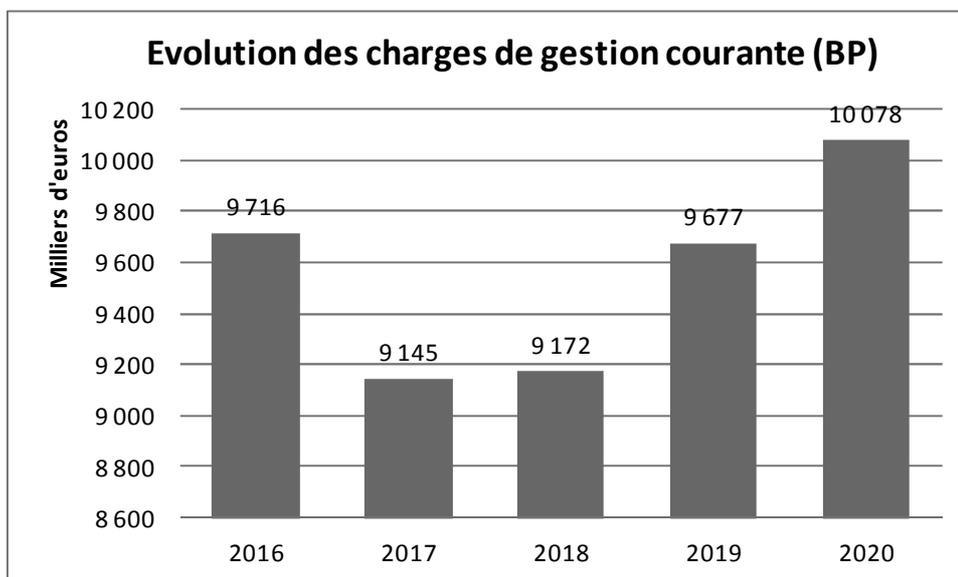
Une légère augmentation des inscriptions budgétaires relatives aux charges de personnel qui permettra la mise en oeuvre du deuxième volet de la refonte du régime indemnitaire prévu en 2018 avec le versement du complément indemnitaire annuel.

**(c) Chapitre 014 – Atténuation de produits**

Ce chapitre budgétaire concerne des remboursements de fiscalité (dégrevements en faveur des jeunes agriculteurs par exemple) à hauteur de 2.500 euros.

**(d) Chapitre 65 – Charges de gestion courante**

Les autres charges de gestion courante totalisent 10,077 M€, en augmentation de +400k€ par rapport au BP 2019 et ce chapitre a évolué comme suit :



La principale augmentation à relever est celle de la subvention du CCAS qui avait été en diminution en 2019 et ajustée compte tenu des besoins à 3.080.000€ , et qui passe en 2020 à 3.400.000€.

L'enveloppe dédiée aux subventions aux associations reste quasi stable à 4,198 M€ ainsi que les participations aux écoles privées pour un montant de 506k€.

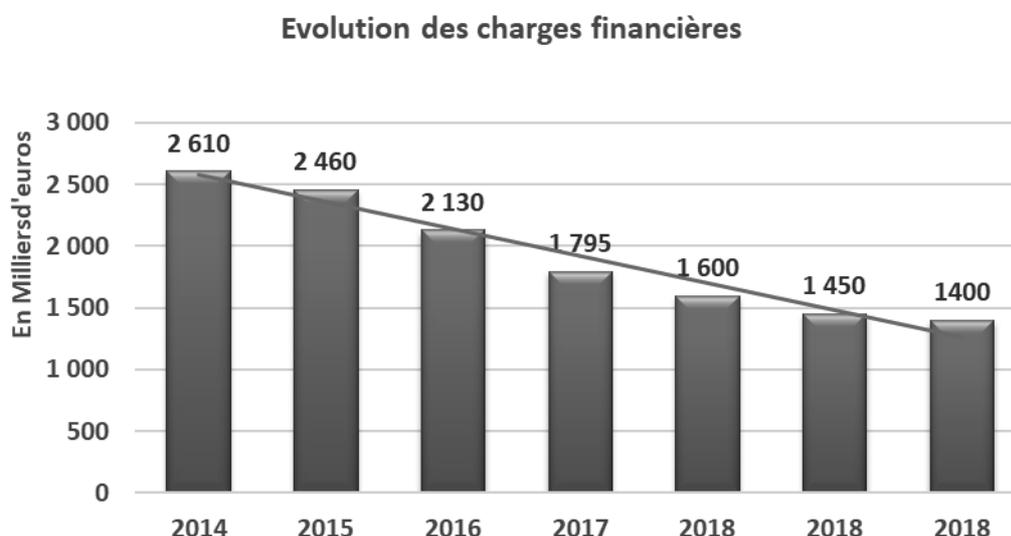
A noter la reconduction de la subvention d'équilibre de 700k€ au bénéfice du budget annexe Agel, avec pour objectif l'équilibre et la clôture de ce budget à l'horizon 2022.

**👉 Ce qu'il faut retenir :**

Le maintien à un niveau élevé de la subvention aux associations, et aux écoles privées sous contrat d'association.

**(e) Chapitre 66 – Charges financières**

Les charges financières budgétées totalisent 1,40 M€ contre 1,45M€ au BP 2019 et diminuent par rapport à ces dernières années :



Il est ainsi prévu, conformément aux orientations budgétaires, une baisse de 3,4 % des charges financières.

Ces 1,40 M€ se décomposent de la façon suivante :

- 1,41 M€ au titre des intérêts réglés à l'échéance (article 66111) ;
- 20 mille euros prévus au titre des intérêts de ligne de trésorerie, et dont le montant en baisse de 5 000 euros par rapport au BP 2019, traduisant la bonne maîtrise des flux de trésorerie ;
- 10 mille euros au titre des autres charges financières ;
- - 40 mille euros prévus au titre des intérêts courus non échus. Montant négatif correspondant au montant rattaché l'an passé inférieur au montant qui serait rattaché en fin d'année.

☞ **Ce qu'il faut retenir :**

Le recul des charges financières de 3,4 % et un volume global des charges financières nettement inférieur aux moyennes nationales. Au CA 2018, 25 euros par habitant ont été dépensés au titre des charges financières contre 42 euros pour la moyenne de la strate, traduisant la situation saine de la ville au regard de son niveau d'endettement.

(f) **Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement**

Le chapitre des « charges exceptionnelles » atteint 91,2 k€ et intègre :

- des crédits nécessaires à l'annulation de titres de recettes sur exercice clos (40k€)
- les crédits nécessaires aux différentes remises de prix à des particuliers lors des concours organisés par la Ville (18k€), ainsi que les attributions de bourses aux bénéficiaires du permis citoyen (22k€).

Une enveloppe de 80k€ est consacrée au titre des provisions semi-budgétaires, par exemple provision pour risques à l'occasion de litiges, provisions pour dépréciation des actifs circulant en prévision des impayés, etc..

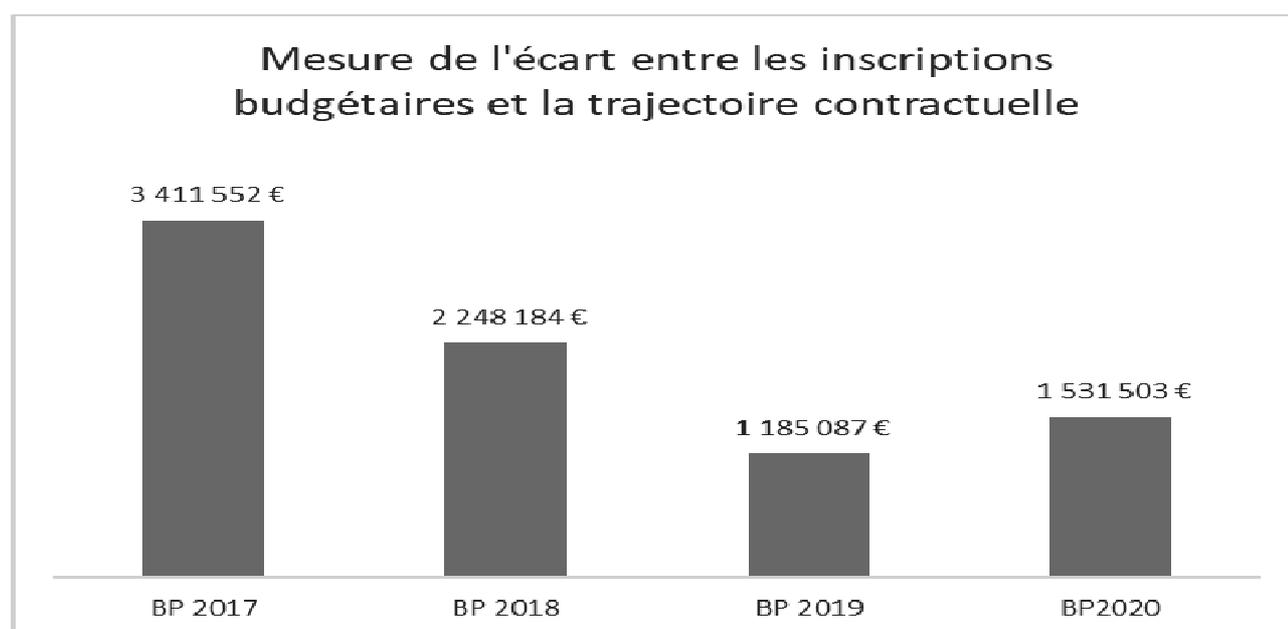
Un montant total de 5,444 M€ est dévolu aux dotations aux amortissements, montant en hausse par rapport à 2019 et conforme à l'évolution de nos plans d'amortissement.

Quant au virement en faveur de la section d'investissement, il atteint quant à lui 5,156 M€ en 2020 contre 5,392 M€ en 2019, représentant une baisse de -4% .

Ainsi, globalement, la part du fonctionnement affectée à l'investissement représente un autofinancement prévisionnel brut de 10,090 M€ soit :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Contributions directes	38 213 000 €	38 441 000 €	38 600 000 €	39 708 000 €
Autres impôts et taxes	19 987 761 €	19 706 161 €	20 776 450 €	20 704 550 €
DGF	6 100 000 €	5 727 737 €	5 850 000 €	5 783 000 €
Autres dotations, sub et participations	10 951 069 €	11 932 098 €	11 887 178 €	12 329 919 €
Produits des services et du domaine	5 219 969 €	6 069 791 €	5 451 168 €	5 319 818 €
Autres recettes	1 389 460 €	1 002 100 €	940 700 €	1 087 856 €
<b>Produits de gestion</b>	<b>81 861 259 €</b>	<b>82 878 887 €</b>	<b>83 505 496 €</b>	<b>84 933 143 €</b>
Charges de personnel	47 724 757 €	47 429 236 €	46 766 779 €	47 084 243 €
Charges à caractère général	15 144 923 €	15 118 934 €	15 280 177 €	16 119 886 €
Subventions	7 260 182 €	7 375 241 €	7 273 168 €	7 648 343 €
Autres charges	1 886 265 €	1 797 022 €	2 410 708 €	2 433 797 €
<b>Charges de gestion</b>	<b>72 016 127 €</b>	<b>71 720 433 €</b>	<b>71 730 832 €</b>	<b>73 286 269 €</b>
<b>Excédent brut de fonctionnement - commune</b>	<b>9 845 132 €</b>	<b>11 158 454 €</b>	<b>11 774 664 €</b>	<b>11 646 874 €</b>
Produits financiers	200 €	200 €	100 €	10 €
Charges financières	1 795 000 €	1 600 000 €	1 450 000 €	1 400 000 €
Produits exceptionnels	20 000 €	18 000 €	17 100 €	15 100 €
Charges exceptionnelles	86 000 €	84 300 €	79 600 €	91 250 €
Reprises de provisions	29 200 €	- €		
Dotations aux provisions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
<b>Autofinancement prévisionnel brut</b>	<b>7 933 532 €</b>	<b>9 412 354 €</b>	<b>10 182 264 €</b>	<b>10 090 734 €</b>
Amort. Du capital de la dette	8 822 041 €	8 970 715 €	8 520 215 €	8 400 000 €
<b>Autofinancement prévisionnel net</b>	<b>- 888 509 €</b>	<b>441 639 €</b>	<b>1 662 049 €</b>	<b>1 690 734 €</b>

Ainsi, s'agissant du respect de la trajectoire contractuelle, cette dernière est améliorée par rapport aux hypothèses exposées lors des orientations budgétaires 2020 soit un écart de 1,531 M€ :



**☛ Ce qu'il faut retenir :**

Une stabilisation après une progression significative de l'autofinancement traduisant d'une part, la gestion saine de notre budget de fonctionnement, et d'autre part, la volonté d'augmenter nos dépenses d'investissement dans le cadre de la contractualisation fixée par l'Etat.

## B) La section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2020 atteint 33,44M€ (soit 28,09% du budget global), à peu près du même niveau que le budget d'investissement 2019 (légère baisse de -185k€, soit -0.55%)

### 1) Les ressources d'investissement

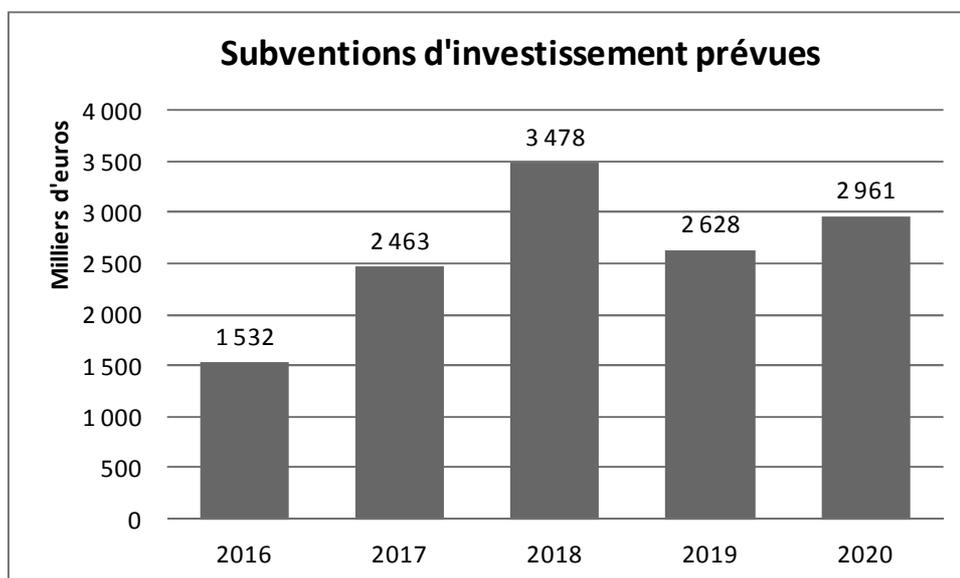
Recettes d'Investissement		CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP20/BP19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	618 888	2 100 000	2 250 000	7,14%
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 891 703	2 627 500	2 961 100	12,70%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	5 018 942	17 828 441	16 705 839	-6,30%
165	Dépôts et cautionnements reçus	19 453	7 010	12 010	71,33%
20-23	Recettes d'équipement	1 890			
27	Rembrst de prêts	50 667			
45	Opérations pour compte de tiers	24 853	30 000	30 000	0,00%
1068	Excédents de fonct capitalisés	4 169 339			
024	Produits des cessions d'immobilisations		600 000	280 000	-53,33%
021	Virement de la sect° de fonctionnement		5 392 930	5 156 400	-4,39%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 616 579	5 039 334	5 444 334	8,04%
041	Opérations patrimoniales		0	600 000	
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>18 412 315</b>	<b>33 625 215</b>	<b>33 439 683</b>	<b>-0,55%</b>

#### (a) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 2,25 M€ en 2020 et se décompose en :

- 1,75 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA pour les dépenses éligibles réalisées en 2019.
- 500 k€ de taxe d'aménagement (TA)

#### (b) Chapitre 13 – Subventions d'investissement



Le niveau des subventions d'investissement budgétées est lié au programme d'investissement développé au point 2.2.2 « chapitre 20 à 23 opérations d'équipement ».

Les 2,96 M€ de subventions à percevoir, calculées en proportion des dépenses inscrites au présent budget, comprennent notamment :

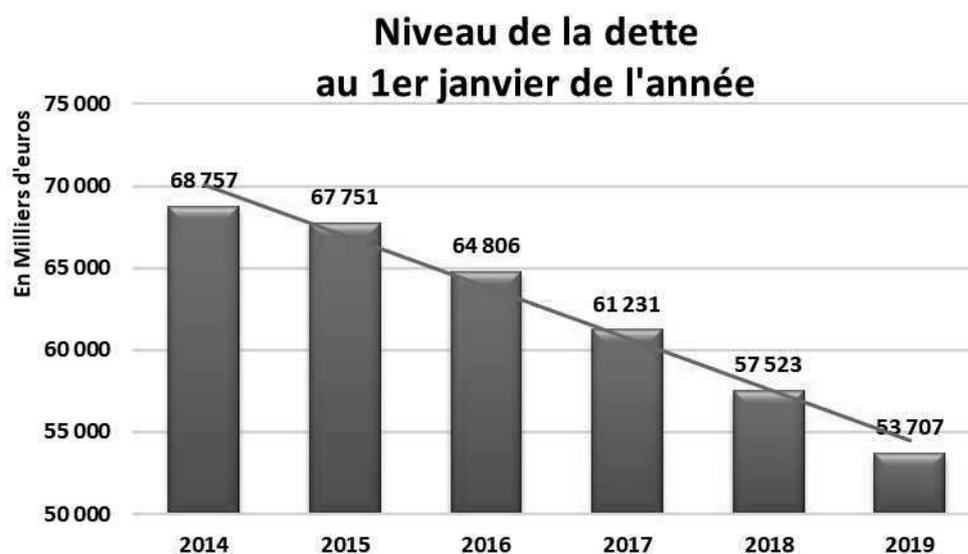
- 880 k€ de subventions DSIL et Région, au titre des travaux des abords du Théâtre
- 840 k€ de subvention DSIL pour les travaux de la nouvelle salle des fêtes
- 175 k€ de subvention DPV liée aux travaux de l'ALSH Ribambelle
- 125 k€ de subvention DSIL au titre des travaux du Centre technique municipal (panneaux photovoltaïques)
- 200 k€ au titre du CPE éclairage public financé par le FSIL
- 245 k€ de subventions pour le NPRU
- 300 k€ de subventions pour le pôle solidarité

### (a) **Chapitre 16 – Emprunts**

S'agissant de l'emprunt d'équilibre, il faut souligner que le niveau prévu dans le cadre du budget primitif est en baisse de 1,122 M€ par rapport au BP 2019 et est en diminution de 701 Keuros au regard du montant exposé dans le rapport d'orientations budgétaires. La prévision, qui atteint donc 16,70 M€ est en diminution de 6,30 % par rapport au BP 2019. Ce montant constitue une enveloppe maximale dont le niveau effectif sera revu à la baisse pour tenir compte de l'affectation des résultats 2019, du niveau effectif des réalisations budgétaires, et des éventuelles subventions d'investissement non prévues à l'ouverture du budget 2020.

Compte tenu du niveau prévisionnel de remboursements de nos emprunts (8,4 M€), l'objectif est de contenir l'encours de la dette au cours de l'année 2020 afin de ne pas obérer nos marges de manœuvre sur les prochains exercices.

Au-delà des éléments communiqués dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les tableaux suivants mesurent et comparent l'évolution ces dernières années de l'encours de la dette :

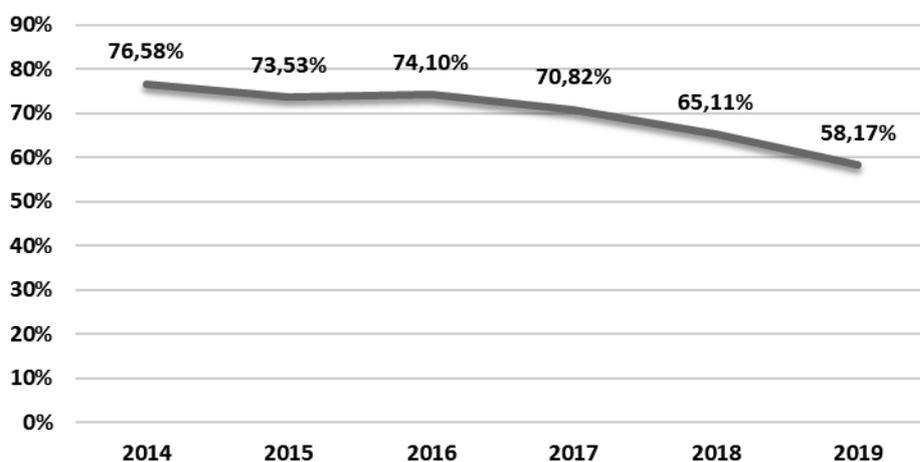


Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2018, simulation au 27/11/2019

**☞ Ce qu'il faut retenir :**

La baisse du niveau de l'endettement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 serait de -3,815 M€

### Evolution du poids de la dette / RRF



Nb : données issues des comptes administratifs sauf 2018, simulation au 27/11/2019

**☞ Ce qu'il faut retenir :**

Au CA 2017, l'encours de la dette de la Ville représente 953 euros par habitant contre 1 384 pour la moyenne de la strate.

#### (b) Les autres chapitres budgétaires des ressources d'investissement

Concernant le chapitre des cessions d'immobilisations, une prévision de 280 K€ est inscrite pour une cession de maison.

## 2) Les dépenses d'investissement

Dépense d'Investissement		CA 2018	BP 2019	BP 2020	BP20/BP19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	383 242	1 220 960	727 900	-40,38%
204	Subventions d'équipement versées	356 872	95 000	181 400	90,95%
21	Immobilisations corporelles	10 068 863	11 449 040	11 218 461	-2,01%
23	Immobilisations en cours	5 322 122	12 060 000	8 759 000	-27,37%
	Total des opérations d'équipement		0	3 012 922	
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	8 867 902	8 520 215	8 400 000	-1,41%
27	Autres immobilisations financières				
45	Opérations pour compte de tiers	24 853	30 000	30 000	0,00%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	105 231	250 000	510 000	104,00%
041	Opérations patrimoniales		0	600 000	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>25 129 084</b>	<b>33 625 215</b>	<b>33 439 683</b>	<b>-0,55%</b>

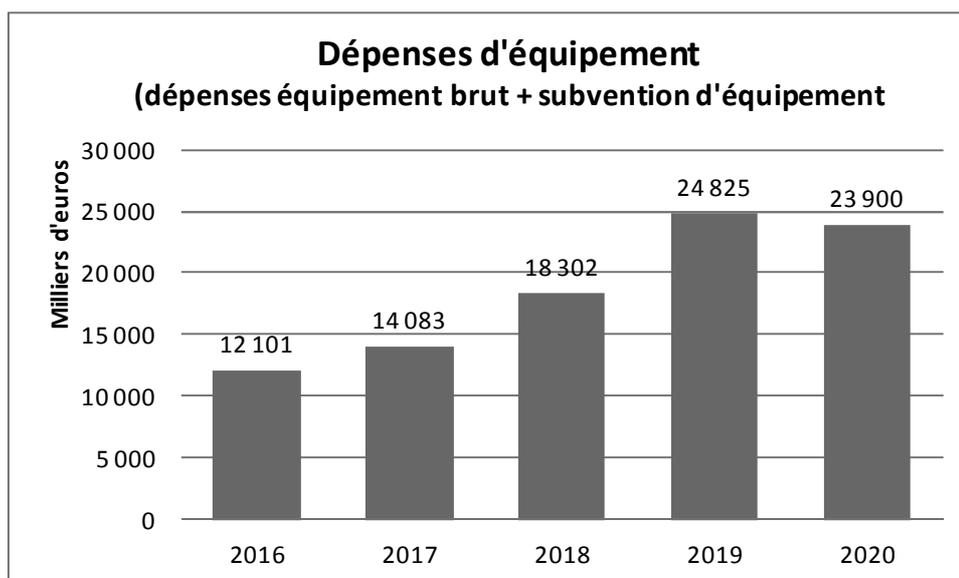
Hors affectation du 001

### (a) Chapitre 16 Emprunts et assimilés

La simulation au 27/11/2019 aboutit à un remboursement en capital des emprunts en 2020 de 8,40 M€ ce qui induit une diminution de 1,41 %.

### (b) Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d'équipement

Ces chapitres totalisent 23,89 M€ contre 24,82M€ inscrits au BP 2019, montant en légère diminution de -3,7% par rapport à 2019



Le tableau qui suit reprend les autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP) telles que ajustées dans le cadre du BP 2020 :

No AP	Libellé	Montant des AP			Montant des CP			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2020 (BP)	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/19)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2020 (BP)	Restes à financer de l'exercice 2021	Restes à financer (exercices au-delà de 2021)
47	Rénovation maison quartier St Lucien (centre social interquartiers)	3 350 000		3 350 000	3 303 781,00	0,00		-terminé-
49	Plan de rénovation des écoles	3 000 000	100 000	3 100 000	2 669 346,68	400 000,00		30 653,32
50	Plan de réhabilitation des gymnases	2 070 000		2 070 000	1 685 112,46	367 000,00		17 887,54
51	Plan de rénovation des Accueils de Loisirs sans Hébergement	1 560 000	100 000	1 660 000	1 144 815,02	500 000,00		15 184,98
52	Plan Lumière (renouvelt de l'éclairage public / contrat de performance énergétique)	8 850 000	1 400 000	10 250 000	8 066 448,08	2 166 000,00		17 551,92
53	Plan Maxi Voirie	7 900 000	2 000 000	9 900 000	7 841 054,26	2 000 000,00		58 945,74
54	Salle des Fêtes	2 000 000		2 000 000	108 070,00	1 265 000,00	600 000,00	26 930,00
55	Local serv espaces verts Coteaux St Jean	1 100 000		1 100 000	1 063 932,39	0,00		-terminé-
56	Pôle solidarité	2 504 000	100 000	2 604 000	1 229 212,82	1 166 000,00	200 000,00	8 787,18
57	Cœur de Ville 2e tranche	14 200 000		14 200 000	1 000 000,00	1 540 000,00	2 000 000,00	9 660 000,00
58	Centre technique Municipal - renovation batiments	1 500 000		1 500 000	80 170,00	500 000,00	500 000,00	419 830,00
59	Quadrilatère trvx mise en conformité tranche 1	1 430 000		1 430 000	1 230 000,00	0,00		200 000,00
60	Abords Theatre et parking	2 050 000		2 050 000	305 000,00	1 300 000,00		445 000,00
61	Stade Omet -terrain synthétique	1 270 000		1 270 000	1 186 605,00	50 000,00		33 395,00
62	NPRU Ingenierie+travaux	1 750 000		1 750 000	247 170,00	1 500 000,00		2 830,00
63	Sonorisation stade Brisson	425 000		425 000	376 490,10	0,00		48 509,90
64	Pole Multi modal	400 000		400 000	53 000,00	7 200,00		339 800,00
65	Etudes Site ancienne prison		200 000	200 000	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
66	Réhabilitation Piscine Bellier		9 400 000	9 400 000	0,00	651 000,00		8 749 000,00
67	Quadrilatère tranche 2		8 700 000	8 700 000	0,00	336 000,00		8 364 000,00
	<b>Total &gt;&gt;&gt;</b>	<b>55 359 000</b>	<b>22 000 000</b>	<b>77 359 000</b>	<b>31 590 208</b>	<b>13 848 200</b>	<b>3 400 000</b>	<b>28 438 306</b>

Outre l'ajustement des montants de 4 autorisations de programme (N°49 à 53), à noter l'ouverture de 3 nouvelles autorisations de programme (N°65 à 67) permettant d'engager comptablement des marchés d'études ou de travaux dont l'exécution se répartira sur deux ou plusieurs exercices. Le libellé de l'AP 62 « NPRU Ingénierie » est modifié pour comptabiliser également les futurs travaux NPRU.

Le tableau qui suit liste les principales opérations inscrites au programme d'investissement 2020 de la Ville de Beauvais :

Projets	Montant
Acquisitions (logiciels, matériels et équipements)	2 791 286
CPE Eclairage public & stades	2 166 000
Plan maxi voirie	2 000 000
Coeur de Ville (rue 51e RI/rue Leprince/sonorisation CVille..)	1 540 000
NPRU Etudes programm et faisabilité + MO travaux	1 531 922
Abords Théâtre et parking Chevallier	1 300 000
Construction Salle des fêtes Elispace	1 265 000
Acquisitions foncières	806 000
Aménagement Berges du Thérain	800 000
Piscine Bellier -études et maîtrise d'oeuvre	651 000
Travaux Locaux administratifs et techniques	532 150
Rénovation du Centre technique municipal	500 000
ALSH Ribambelle	500 000
Création Terrains de Tennis terre battue et paddle	500 000
Voirie rue Brispot	490 000
Travaux Chauffage & Sécurité incendie	482 125
Travaux Ecoles	430 100
Travaux Chenil municipal	400 000
Travaux Gymnases	367 000
Rénovation du Quadrilatère tr 2	336 000
Aménagt Pistes cyclables / parkings Vélos / Etude	281 700
Travaux Espaces verts	245 000
Accessibilité (batiments et voirie)	160 000
Jardins familiaux	120 000
Local associatif Bellevue	112 000
Site ancienne prison -études	100 000
Divers ...	3 492 400
<b>Total &gt;&gt;</b>	<b>23 899 683</b>

Les acquisitions se repartissent de la manière suivante :

Acquisitions	Montant
Logiciels	326 700
Matériel informatique (administratif & scolaire)	401 400
Véhicules (PL & VL)	600 000
Faucardeur Plan d'eau	324 300
Gros matériel technique	195 000
Petit équipement technique, outillage etc..	140 145
Mobilier	143 500
Equipements scolaire/ jeunesse	48 710
Equipements sportifs	158 331
Equipements culture	30 000
Equipements féeries	74 000
Equipement UPC	100 000
Equipements matériel événementiel	101 500
Equipements divers	147 700
<b>Total &gt;&gt;</b>	<b>2 791 286</b>

A noter également un crédit ouvert au chapitre 45 de 30k€, que l'on retrouve à l'identique en recette d'investissement, qui permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril imminent.

(c) **Les autres chapitres budgétaires des emplois d'investissement**

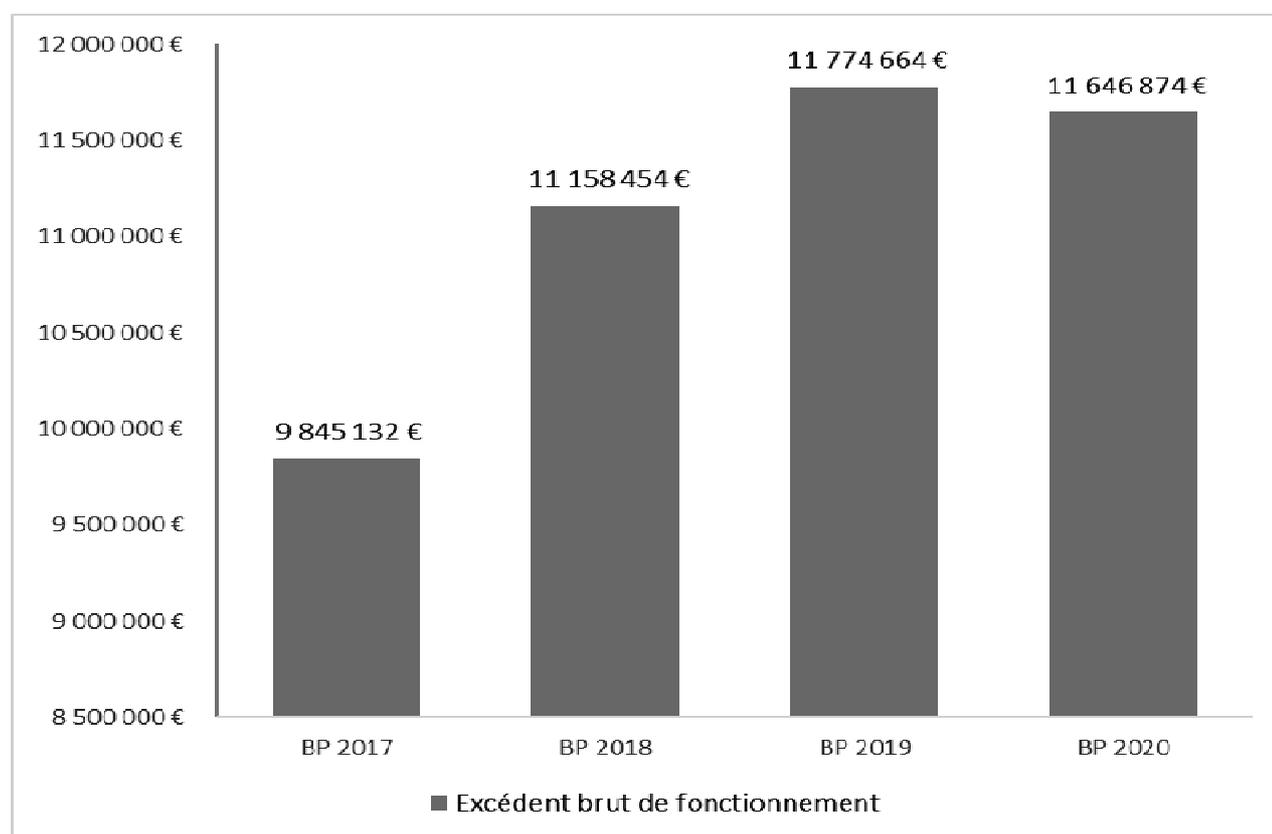
Les 250k€ inscrits au chapitre 040 correspondent aux amortissements des subventions d'équipement reçues.

## A) Equilibre financier et ratios

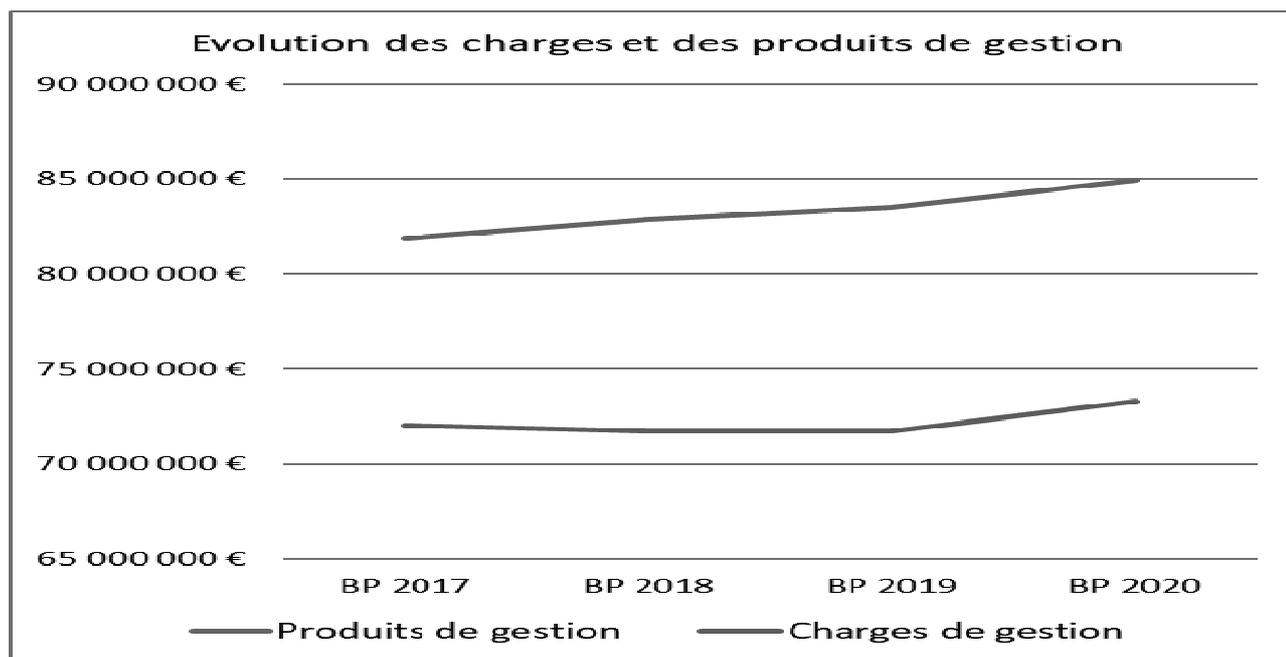
Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de la commune. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

Tout d'abord, il convient de réaliser un focus sur l'excédent brut de fonctionnement. Le maintien de l'autofinancement brut prévisionnel est d'abord fonction de la stabilité de l'excédent brut de fonctionnement, lequel peut se trouver entamé par un effet de ciseau, les charges progressant plus rapidement que les produits. Sauf dynamisme particulier des bases fiscales ou maîtrise rigoureuse des dépenses, c'est un effet qui risque de se produire après une période plus ou moins longue de stabilité des taux d'imposition.

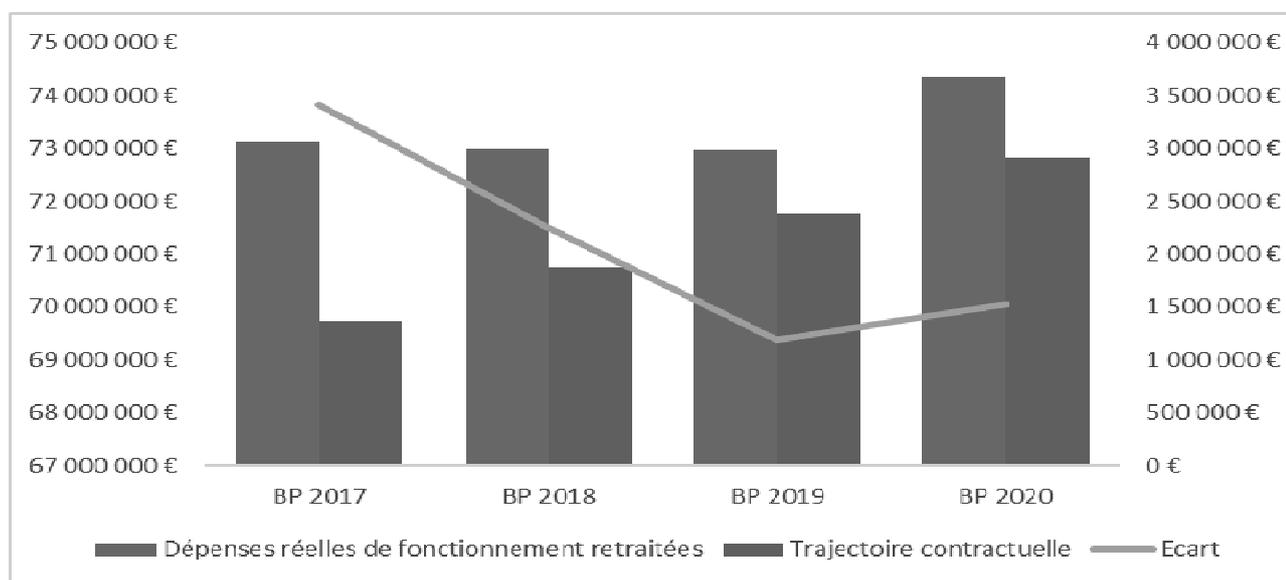
De BP à BP, ce dernier recule très légèrement de 127 k€ soit :



Soit une évolution tendancielle entre les dépenses et les recettes de gestion comme suit :



En ce qui concerne la trajectoire des dépenses réelles de fonctionnement<sup>1</sup>, cette dernière s'approche à l'ouverture du budget de la trajectoire fixée par l'Etat soit

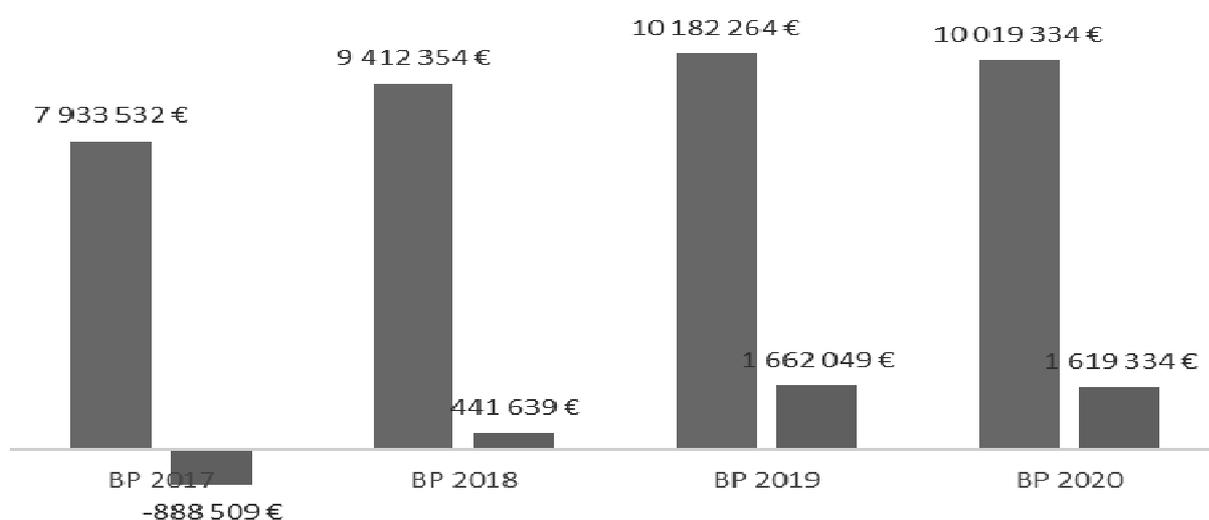


En ce qui concerne l'évolution de l'autofinancement, la progression à la hausse de l'excédent brut de fonctionnement, d'une part, et la diminution des charges d'intérêts et du remboursement en capital de la dette, d'autre part, sont confirmées et conduisent à une augmentation de l'autofinancement prévisionnel brut et net comme suit :

<sup>1</sup> A noter qu'il ne s'agit qu'à ce stade que des inscriptions budgétaires.

## Evolution de l'autofinancement commune - BP2020

■ Autofinancement prévisionnel brut  
■ Autofinancement prévisionnel net



	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
<b>Excédent brut de fonctionnement</b>	<b>9 845 132 €</b>	<b>11 158 454 €</b>	<b>11 774 664 €</b>	<b>11 646 874 €</b>
Produits financiers	200 €	200 €	100 €	10 €
Charges financières	1 795 000 €	1 600 000 €	1 450 000 €	1 400 000 €
Produits exceptionnels	20 000 €	18 000 €	17 100 €	15 100 €
Charges exceptionnelles	86 000 €	84 300 €	79 600 €	91 250 €
Reprises de provisions	29 200 €	- €		
Dotations aux provisions	80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €
<b>Autofinancement prévisionnel brut</b>	<b>7 933 532 €</b>	<b>9 412 354 €</b>	<b>10 182 264 €</b>	<b>10 090 734 €</b>
Amort. Du capital de la dette	8 822 041 €	8 970 715 €	8 520 215 €	8 400 000 €
<b>Autofinancement prévisionnel net</b>	<b>- 888 509 €</b>	<b>441 639 €</b>	<b>1 662 049 €</b>	<b>1 690 734 €</b>

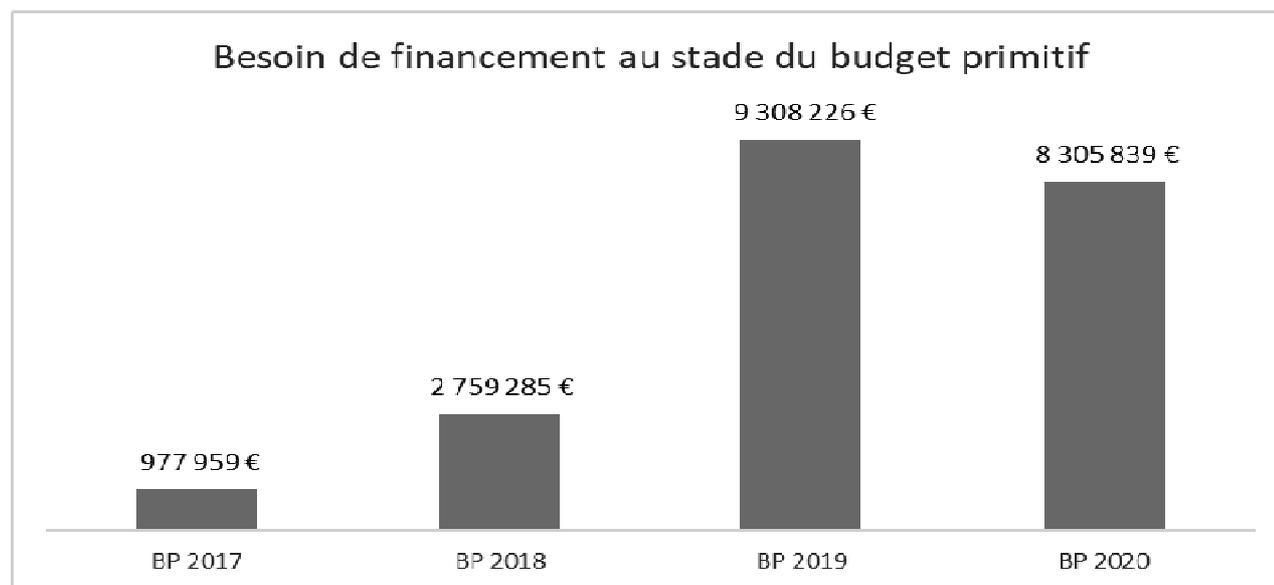
L'augmentation légère de l'autofinancement prévisionnel net, ressource à affecter aux recettes d'investissement, est en progression de 28,68 k€.

Ainsi, cet autofinancement couvre suffisamment le niveau des financements propres de la section d'investissement au regard du volume conjoncturel des dépenses d'équipement soit :

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Financement propre disponible	13 830 965,00 €	15 542 864,00 €	15 546 774,00 €	15 623 844,00 €
Dépenses d'investissement (hors emprunt)	14 808 924,00 €	18 302 149,00 €	24 855 000,00 €	23 929 683,00 €
<b>Besoin ou capacité de fin avant dette</b>	<b>-977 959,00 €</b>	<b>-2 759 285,00 €</b>	<b>-9 308 226,00 €</b>	<b>-8 305 839,00 €</b>
Remboursement de la dette	8 822 041,00 €	8 970 715,00 €	8 520 215,00 €	8 400 000,00 €
<b>Besoin ou capacité de fin après dette</b>	<b>-9 800 000,00 €</b>	<b>-11 730 000,00 €</b>	<b>-17 828 441,00 €</b>	<b>-16 705 839,00 €</b>

A noter que lors des orientations budgétaires, le besoin de financement après remboursement de la dette était estimé, selon les hypothèses retenues, à hauteur de 17,40 M€ soit une amélioration de la situation financière de 1,12 M€.

Soit une évolution prévisionnelle du besoin de financement<sup>2</sup> hors prélèvement sur fonds de roulement de la manière suivante :



A noter qu'il ne s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires. Par ailleurs notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait qu'accentuer artificiellement le besoin de financement.

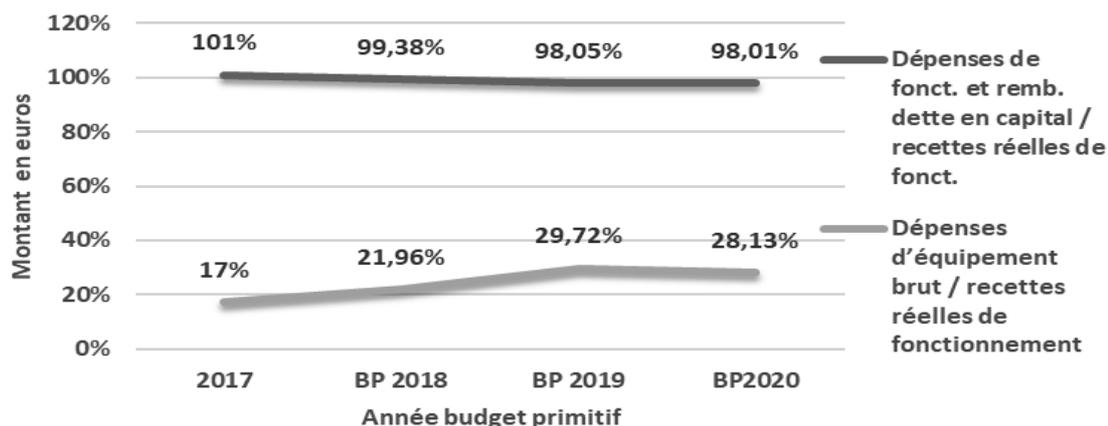
S'agissant des ratios, ils se présentent de la manière suivante :

Informations financières – ratios (1)	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	Moyenne strate (1)
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 303	1 306	1 300	1 301	1 349
2 Produit des impositions directes/population	673	683	684	692	661
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 443	1 473	1 480	1 476	1 557
4 Dépenses d'équipement brut/population	243	323	439	412	296
5 Encours de dette/population	1 079	1 022	863	846	1 447
6 DGF/population	207	218	223	223	214
7 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	64,51%	64,54%	63,77%	55,43%	60,90%
8 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.	100,82%	99,25%	97,18%	97,00%	95,50%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,85%	21,96%	29,64%	27,92%	19,00%
10 Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	74,75%	69,39%	58,32%	57,31%	92,90%

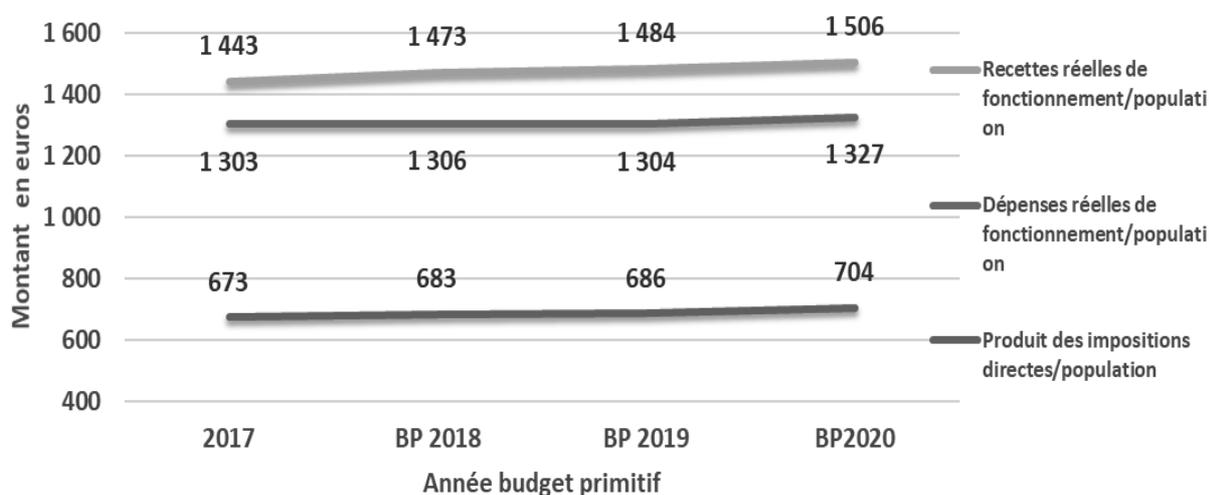
(1) source <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2019> les ratios financiers obligatoires communes France métropolitaine 50 à 100000hab (données 2017)

<sup>2</sup> Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).

## Ratios de structure

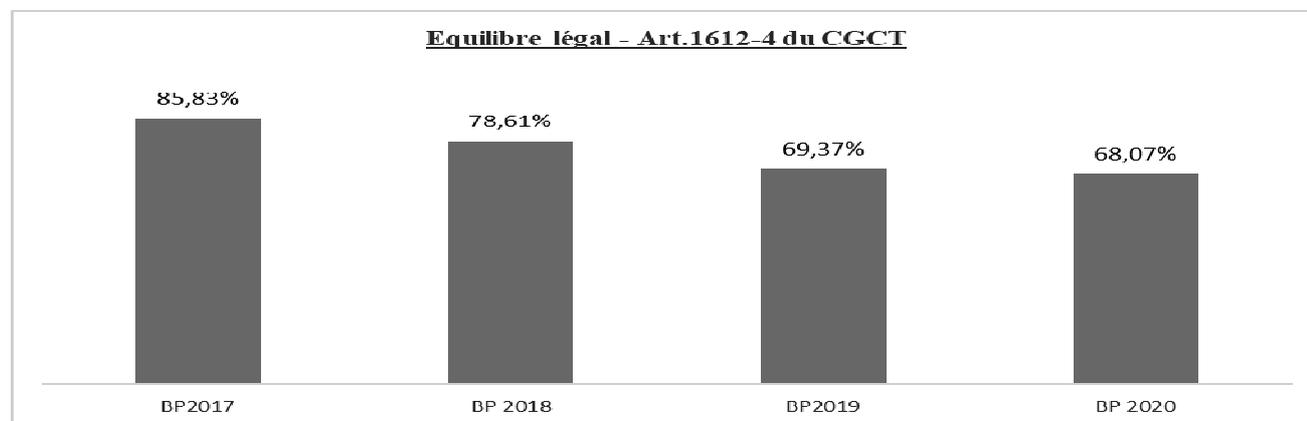


## Ratios par habitant



On peut constater sur l'année 2020, une tendance qui se confirme soit une augmentation cohérente des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement.

Soit une évolution tendancielle positive de l'équilibre légal au sens de l'article L1612-4 du code général des collectivités territoriales :



En application de l'article susnommé, l'équilibre annuel du budget exige un ratio « remboursement du capital de la dette / (autofinancement brut + FCTVA) » inférieur ou égal à un, en négligeant les subventions d'équipement en application du principe de prudence.

## B) Répartition sur 100 euros du budget primitif

REPARTITION SUR 100 EUROS DU BUDGET PRIMITIF 2020 (Fonctionnement+Investissement)					
Répartition des dépenses sur 100€			Répartition des recettes sur 100 €		
BP 2019	BP 2020		BP 2019	BP 2020	
Sécurité	5,36%	6,09%	Impôts locaux et taxes diverses (2)	40,33%	40,43%
Culture	6,40%	5,19%	Agglo du beauvaisis (3)	17,10%	17,68%
Sport et jeunesse	20,18%	18,34%	Etat (4)	16,49%	17,65%
Actions sociales, logement, économie	10,74%	10,47%	Département	0,52%	0,36%
Aménagements urbains	25,17%	27,61%	Région	0,26%	0,44%
Enseignement	14,94%	15,96%	Autres subventions dont CAF	2,77%	2,79%
Relation aux usagers (1)	5,74%	6,43%	Cessions foncières	0,56%	0,26%
Dette	10,97%	9,05%	Usagers (5)	3,22%	3,17%
Divers	0,51%	0,84%	Emprunts	16,71%	15,59%
			Divers (6)	2,05%	1,64%



(1) les relations aux usagers comprennent l'administration de l'Etat, la communication, les fêtes et cérémonies, les cimetières.  
 (2) les impôts locaux comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti, les taxes diverses, dont la taxe sur l'électricité, la taxe d'aménagement, la taxe sur la publicité extérieure, les droits de stationnement, de place, les droits de mutation etc.  
 (3) Les recettes de l'Agglomération comprennent l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et les remboursements de personnels mutualisés  
 (4) les dotations de l'Etat comprennent la Dotation Globale de Fonctionnement, le FCTVA, les produits des amendes de police et les autres subventions d'Etat  
 (5) les recettes en provenance des usagers correspondent aux droits d'entrée perçus pour bénéficier des services municipaux (crèches, CLSH, etc)  
 (6) les diverses recettes comprennent les remboursements de frais de personnel, les revenus des immeubles, les recettes exceptionnelles.

## II) Budgets annexes

### A) Budget annexe de l'eau

A noter que la loi Notre du 7 août 2015 dispose que le transfert de la compétence eau deviendra obligatoire pour la totalité des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qu'il s'agisse d'EPCI existants à la date de la publication de la loi ou issus d'une création ou d'une fusion intervenue après.

En conséquence, le budget annexe de l'eau devrait être transféré incessamment à l'Agglomération du Beauvaisis dans le cadre de la nouvelle compétence obligatoire.

Pour la Ville, il s'agit de voter aujourd'hui le dernier exercice de ce budget annexe dans l'attente d'une reprise par l'Agglomération.

#### 1) Section de fonctionnement

##### (a) Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
70	70128	Autres taxes & redevances	1 000 000	1 000 000	Estimation produit surtaxe Eau
042	777	Quote part subvent° d'investi	7 150	7 150	Amort. subventions d'équipement reçues.
-	-	Autres		12	
-	-	<b>Total :</b>	<b>1 007 150</b>	<b>1 007 162</b>	

##### (b) Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
011	-	Charges à caractère général	42 230	33 647	achats d'études en diminution
012	-	Charges de personnel	98 770	112 063	Selon estimation par le direction des ressources humaines
66	-	Charges financières	91 000	87 500	selon échéancier des emprunts en cours
042	6811	Dota.Amortis.sur immos.	620 100	533 350	selon tableaux d'amortissement des biens en cours
023	023	Virement à la section d'investissement	154 850	240 000	Prélèvement en faveur de la section d'investissement
-	-	Autres	200	602	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>1 007 150</b>	<b>1 007 162</b>	

## 2) Section d'investissement

### (a) Ressources d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
16	1641	Emprunts en euro	698 200	685 000	Recours prévisionnel à l'emprunt
27	2762	Créance Trans.droits dédu.T.V.A.	350 000	350 000	Créance sur transfert du droit à déduction de TVA.
040	-	Opérat° ordre transfert. entre sections	620 100	533 350	Dotations aux amortissements des réseaux d'adduction d'eau et des installations techniques
021	-	Virement de la section d'exploitation	154 850	240 000	Prélèvement en provenance de la section d'exploitation
041	-	Opérations patrimoniales	350 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie un emploi en investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	0	0	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>2 173 150</b>	<b>2 158 350</b>	

### (b) Dépenses d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
23	2313	Constructions	330 000	445 000	Travaux d'amélioration sur les châteaux d'eau, réservoirs et bache de reprise.
23	2315	Installations	1 000 000	900 000	Travaux de renforcement du réseau
16	-	Emprunts et dettes assimilées	482 000	452 000	Remb. du capital des emprunts souscrits et à souscrire sur ce budget
040	777	Opérat° ordre transfert entre sections	7 150	7 150	Amort. Des subventions d'équipement perçues
041	-	Opérations patrimoniales	350 000	350 000	Mouvement d'ordre avec pour contrepartie une ressource d'investissement pour le transfert des droits à déduction de TVA.
-	-	Autres	4 000	4 200	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>2 173 150</b>	<b>2 158 350</b>	

## B) Régie d'exploitation de l'Elispace

### 1) Section de fonctionnement

#### (a) Recettes de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
70	7078	Autres marchandises	10 000	0	Cafétéria exploitée désormais par le COS du personnel
70	70878	Remb. De frais	130 000	130 000	Facturation prestations annexes à la location.
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	Location de la salle dont le produit est estimé avec le calendrier prévisionnel de réservation.
75	7552	Prise en charge déficit par budget principal	368 000	410 000	Subvention du budget principal
42	777	Quote part subvent° d'investi	19 861	26 000	Amortissement subvention d'équipement en provenance du budget principal
-	-	Autres	0	12	
-	-	<b>Total :</b>	<b>677 861</b>	<b>716 012</b>	

(b) Dépenses de fonctionnement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
011	6061	Fluides	93 000	96 400	Selon estimation
011	615	entretien et maintenance	53 236	58 180	Idem
011	6282	Gardiennage	68 400	68 400	Idem
011	6283	Frais de nettoyage	14 400	14 400	
012	-	Dépenses de personnel	341 714	364 127	Estimation par la direction des ressources humaines
042	6811	Dotations aux amortissements	50 510	58 500	Estimation compte tenu des tableaux d'amortissement des biens existants et ceux à venir (biens acquis en cours d'année 2016)
-	-	Autres	56 601	56 005	dont 1790€ quote part subvention COS du personnel
-	-	<b>Total :</b>	<b>677 861</b>	<b>716 012</b>	

2) *Section d'investissement*

(a) Ressources d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
13	13141	Communes membres du GFP	65 000	55 000	Subvention en provenance du budget principal ajustée en fonction du niveau des dépenses d'investissement budgétées.
040	28	Amortissements	50 510	58 500	Dotations aux amortissements des biens renouvelables, tels le mobilier, matériel (contrepartie du 042)
-	-	Autres	0	0	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>115 510</b>	<b>113 500</b>	

(b) Dépenses d'investissement

Chap.	Article	Libellé	BP 2019	BP 2020	Explications
21	2135	Instal.Gén.,Ag.,Am. des Const.	80 740	65 740	principalement rénovation syst sécurité incendie + gestion chauffage éclairage
21	2188	Autres immo corporelles	12 109	12 760	Renouvellement divers
040	139141	Communes membres du GFP	19 861	26 000	Amortissement des subventions d'équipement reçues du budget principal
-	-	Autres	2 800	9 000	-
-	-	<b>Total :</b>	<b>115 510</b>	<b>113 500</b>	

**PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2020**  
**Budgets annexes « opérations de lotissement » :**  
**Lotissement Longue Haie**  
**Lotissement Agel**  
-----  
**RAPPORT DE PRESENTATION**

**Préambule**

Il est rappelé que les projets de budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes de l'Eau et de la régie d'exploitation de l'Elispace ont été soumis à l'assemblée délibérante le 19 décembre 2019.

Les budgets annexes concernés par le présent rapport de présentation, se rapportent à des «opérations de lotissements». Ces budgets de zones sont soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent et l'adoption des budgets primitifs 2020 n'est proposée qu'à la présente séance du conseil municipal afin de pouvoir reprendre en comptabilité la valeur des stocks et les résultats issus de la clôture de l'exercice 2019.

Les articles L.1612-1 à L.1612-19 du code général des collectivités territoriales prévoient l'adoption des budgets primitifs avant le 15 avril de l'exercice auquel ils s'appliquent, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants. Cette disposition a été modifiée par l'ordonnance no 2020-330 du 25/03/2020 prise suite aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, qui reporte au 31 juillet 2020 les dates limites d'adoption des budgets primitifs 2020 et comptes administratifs 2019.

Les documents budgétaires « officiels », remis à l'ensemble des membres du conseil municipal, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire (M14).

Le présent rapport de présentation explicite a vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires. Il actualise en outre les bilans prévisionnels de clôture de ces budgets annexes présentés dans le précédent rapport de présentation des budgets primitifs 2019.

**Sommaire**

**BUDGETS ANNEXES**

---

Lotissement Longue Haie  
Lotissement Agel

page 2  
page 4

## Lotissement Longue Haie

Ce budget annexe est susceptible d'être clôturé à moyen terme, vu le rythme des ventes réalisées et le petit nombre de parcelles aménagées restant à céder (3 ventes prévues sur 2020 et 2 derniers lots activités à commercialiser).

### 1 - Section de fonctionnement

#### Recettes

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
002	-	Résultat reporté	131.929	Reprise du résultat 2019
70	7015	Vente de terrains aménagés	330.000	3 ventes potentielles (Lot 14 Habitat / Lots 41 et 43 Activités)
042	71355	Variation stocks	85 568	Ecriture d'ordre comptabilisation des stocks
-	-	<b>Total :</b>	<b>547 497</b>	

#### Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
011	-	Charges à caractère général	100 000	Travaux ponctuels de finition 50K€ (+réserve imprévus 50K€)
65	6522	Reverst au budget principal de l'excédent	363.914	Excédent constaté si les ventes prévues sont réalisées
042	71355	Variation stocks	83.583	Ecriture d'ordre comptabilisation des stocks
-	-	<b>Total :</b>	<b>547 497</b>	

Si les ventes escomptées se réalisent, la section de fonctionnement dégage sur l'exercice un excédent de 363.914€. Il est prévu de reverser cet excédent au budget principal pour ce montant maximum ou ajusté proportionnellement au volume des ventes effectuées dans l'année.

### 2 - Section d'investissement

#### Ressources

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
040	3555	Stock terrains aménagés	83.583	Ecriture d'ordre sortie du stock
16	1641	Emprunt	85.568	Besoin de financement (pour équilibre)
-	-	<b>Total :</b>	<b>169 151</b>	

#### Emplois

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
001	-	Solde d'investissement reporté	83 583	Reprise résultat 2019.
040	3555	Stock terrains aménagés	85.568	Ecriture d'ordre stock final
-	-	<b>Total :</b>	<b>169 151</b>	

### 3 – Endettement

Absence d'endettement au 1<sup>e</sup> janvier 2020 sur ce budget annexe.

## 4 – Bilan prévisionnel de clôture

Compte tenu des éléments d'informations connus en ce début d'année 2020, le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

LOTISSEMENT LONGUE HAIE	DEBIT	CREDIT	Commentaires
<i>résultat de clôture 2019</i>		48 347	
<i>-- prévisionnel --</i>			
travaux à venir (en prévision dégâts)	25 000		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition	25 000		
ventes parcelles		129 360	1 lot habitat vente prévue 2020 (lot 14)
ventes parcelles		491 705	2 lots économiques lots 41/43 ventes prévues 2020 2 lots restants à commercialiser (lots 42/44)
<b>totaux &gt;&gt;</b>	<b>50 000</b>	<b>669 412</b>	
<b>Bilan prévisionnel (excédent estimé)</b>		<b>619 412</b>	

### Lotissement Agel

Par délibération du 20/06/2019, le conseil municipal a adopté le principe de vendre en 2 tranches et à l'euro symbolique les derniers terrains de ce lotissement à la sa HLM du Beauvaisis.

Ce budget affiche en conséquence un déficit prévisionnel de 2.550.000€ à couvrir à terme par une subvention de fonctionnement équivalente en provenance du budget principal.

Parallèlement, la section d'investissement a bénéficié les années passées pour ce même montant d'un financement sous la forme d'une avance sans intérêt du budget principal. Cette avance est remboursée au fur et à mesure en fonction des données d'équilibre de la section.

## 1 - Section de fonctionnement

### Recettes

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
002	002	Résultat reporté	0	Reprise du résultat 2019
70	7015	Vente de terrains	1	Vente à l'euro symbolique terrains 1ere tranche du projet HLM du Beauvaisis
70	7552	Subv du budget principal	700 000	Subv d'équilibre du budget principal
042	71355	Variation stocks	2 550 001	Ecriture d'ordre comptabilisation du stock
-	-	<b>Total :</b>	<b>3 250 002</b>	

### Dépenses

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
011	608	Frais accessoires	10.000	Pour imprévus
65	658	Charges diverses	5	Arrondis éventuels de TVA
042	71355	Variation stocks	3 239 997	Ecriture d'ordre sortie du stock
-	-	<b>Total :</b>	<b>3 250 002</b>	

## 2 - Section d'investissement

### Ressources

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
001		Solde d'investissement reporté	10.004	Reprise résultat 2019
040	3555	Stock terrains aménagés	3 239 997	Ecriture d'ordre sortie du stock
-	-	<b>Total :</b>	<b>3 250 001</b>	

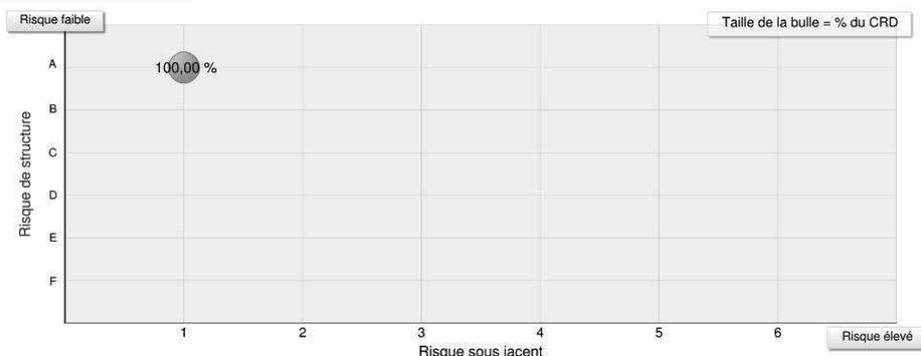
### Emplois

Chap.	Article	Libellé	Montant	Explications
16	1618	Rb avance Budg principal	700 000	Rb partiel avances 3,9M€ faites en 2011-2015
040	3555	Stock terrains aménagés	2 550 001	Ecriture d'ordre stock final
-	-	<b>Total :</b>	<b>3 250.001</b>	

## 3 – Endettement

Attention, les données qui suivent ne portent pas sur des emprunts contractualisés auprès d'un organisme financier, mais sur des avances consenties par le budget principal. Ces avances sont imputées à un compte de la classe 16 et sont donc intégrées aux états de la dette.

### Analyse des risques :



L'intégralité des emprunts souscrits (100%) sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins risquée.

### Analyse par type de taux :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
2.550.000 €	0,00%

## 4 – Bilan prévisionnel de clôture

Le bilan prévisionnel de clôture de ce budget annexe est le suivant :

LOTISSEMENT AGEL	DEBIT	CREDIT	Commentaires
<i>Résultat de clôture 2019</i>		<i>10 004</i>	
-- prévisionnel --			
rembst avance du budget principal	2 550 000		
Frais accessoires	10 000		
Ventes à venir :			
tranche1: 6.953m2		1	vente 2020
tranche2: 8.707m2		1	vente 2022
totaux >>	2 560 000	10 006	
Déficit >>	-2 549 994		
Subvention 2020 du budget principal		700 000	
Subvention 2021/2022 du budget principal		1 849 994	
Total		2 549 994	